



N° Affiliation FFB 1666

BOXE CHARTRAINE



Président : Jean-Louis BENARAB

Email : boxechartraine@wanadoo.fr Site : boxechartraine.fr

Salle de Boxe: Maison des Associations –
32 Rue de Brétigny ,28000 Chartres



FICHE DE RENSEIGNEMENT

COTISATION ANNUELLE :

TYPE DE PRATIQUE	CATEGORIE AGE	TARIF
Bénévole	Adulte	40€
Aéroboboxe	A partir de 16 ans	150€
Boxe Educative Assaut (BEA)	Poussin (2012 – 2014)	120€
	Benjamin (2010-2011)	
	Minime (2008 – 2009)	
	Cadet (2006-2007)	160€
	Junior (2004-2005)	
Senior (2003 et avant)	170€	
Boxe loisir	A partir de 34 ans	170€
Boxe Amateur	Cadet (2006-2007)	180€
	Junior (2004-2005)	
	Senior (2003 et avant)	

Tarif familial : à partir de la 3^{ème} licence – 15% sur la totalité.

Je dois verser le montant total de la licence dès mon inscription (possibilité en 3 chèques).

PIECES A FOURNIR :

- 2 photos
- 1 certificat médical (sur la licence)

EQUIPEMENT :

Obligatoire pour
Accéder
À la salle.

- 1 paire de bandes SOMOS n°5 cm (vendu au club à 8€)
- 1 protège dents (vendu au club à 8€)
- 1 bouteille d'eau identifiée
- 1 paire de baskets (usage uniquement pour la salle)
- 1 tenue de sport
- 1 paire de gants de boxe - minimum 10oz (vendu tarif club : 30€)

HORAIRES D'ENTRAINEMENTS :

Jours	Horaires	Pratiques	Les Entraîneurs
LUNDI	18h30 ► 20h00	BEA (seniors + loisirs)	Maryline SIVIGNON : 06 81 03 26 23 Julie JOUSSE : 06 12 85 59 14 Fodié GARY : 06 20 94 46 86 Aziz ARAIBI : 06 79 54 97 67 Arnaud HARDEL : 06 70 68 65 04 Alban GIROUARD : 06 23 11 33 93: Stéphane BRIANNE : 06 16 89 27 44 Mohamed COULIBALY : 0641162349 Christopher LEGENDRE : 06 86 56 11 57
	19h45 ► 21h15	BA (juniors/seniors) + Pro	
	19h45 ► 20h45	AEROBOXE (16 ans et +)	
MERCREDI	13h30 ► 14h30	BEA (poussins)	
	14h45 ► 15h45	BEA (benjamins/minimes)	
	16h00 ► 17h00	BEA (cadets/juniors)	
	18H00 ► 20h00	BA (cadets/juniors/seniors) + Pro	
VENDREDI	18h30 ► 20h00	BEA (seniors + loisirs)	
	19H45 ► 21H15	BA (juniors/seniors)	

Tout boxeur ne participera à l'entraînement que lorsqu'il aura réglé sa cotisation annuelle et fourni tous les documents demandés. Tout LICENCIÉ s'engage à respecter le règlement du club, ainsi que le matériel qui lui sera prêté (gants, casques, cordes, sacs ...) tout manquement à ce règlement ou détérioration volontaire du matériel fourni entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion partielle ou définitive. Tout boxeur bénéficie de l'assurance dès lors qu'il est licencié. Il a cependant la possibilité de souscrire une assurance complémentaire personnelle pour son activité en club.